

Adresse du conseil général de la commune d'Ancenis, département de la Loire-Inférieure, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Ancenis, département de la Loire-Inférieure, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 440-441;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21622_t1_0440_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

temes mystiques qu'ils avaient créés eux-mêmes pour repaître plus facilement leur ambition, ne trouveront plus de support; l'instruction couvrira la surface de la France de son ombre regeneratrice; l'intrigue, l'ambition, la domination seront poursuivies jusques dans leur plus profonds repaires; et la France ne renfermera plus qu'un peuple de freres et d'amis.

Representants du peuple, poursuivez votre carriere, elle est digne de la nation que vous representez, croyez et vous en avez la conviction qu'avec la religion des vertus dont chaque citoyen sera le ministre, la nation française terrassera tous ses ennemis et qu'il n'est aucun effort dont elle ne soit capable pour le maintien de la république une indivisible et démocratique que vous avez decretée.

Les membres composant le bureau.

CARAYOU, *président et 4 autres signatures.*

9

Le conseil général de la commune d'Ancenis, département de la Loire-Inférieure, envoie l'extrait d'un procès-verbal qui contient les détails de la fête que cette commune a célébrée, le 10 vendémiaire, en réjouissance de l'évacuation du territoire français; il jure d'être toujours attaché à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

[*Les membres du conseil général de la commune d'Ancenis à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (15)

Citoyens representants

Nous vous adressons le procès verbal de la fête que nous avons célébrée en memoire et réjouissance de l'évacuation du territoire français par les troupes des tyrans coalisés contre la République française, à la suite duquel est le discours du citoyen Douville, agent national près le district de cette commune, discours plein de patriotisme et d'énergie; nous desirons, citoyens Representants, que le tout fut agréable à la Convention nationale à laquelle nous jurons d'être toujours attachés et de faire exécuter les decrets.

Salut et fraternité.

MARTINEAU, *maire*, AUBERT,
officier municipal, GUILBAUT,
agent national et 5 autres signatures de
notables et d'officiers municipaux.

[*Procès-verbal de la séance du 10 vendémiaire de la municipalité d'Ancenis*] (16)

(14) P.-V., XLIX, 4.

(15) C 324, pl. 1392, p. 6.

(16) C 324, pl. 1392, p. 7.

Le dixieme jour de vendemiaire premier decadi de la republique française une et indivisible, sur la convocation et invitation faites par la municipalité d'Ancenis aux corps constitués, et à la garnison de cette cité le jour d'hier, en vertu de l'arrêté de la dite municipalité, d'assister à la fête qui doit être célébrée cet après midi, en memoire et en réjouissance de l'évacuation du territoire français par les tyrans coalisés contre la liberté française. Nous, membres du district et de la municipalité de la dite cité, certifions que cette fête a été célébrée avec autant d'éclat que de magnificence, que le tribunal, le comité de surveillance, les juges de paix et assesseurs de ce canton et le bureau de conciliation, ainsi que la garnison entiere, qui étoient sous les armes et commandée par le général Avril, ont assisté à cette fête patriotique decretée par la Convention nationale, que le lieu du rassemblement de la garnison et des corps constitués était le champ de mars d'où le cortège est parti, pour se rendre sur la place de l'arbre de la liberté, que les corps constitués marchaient au centre de la garnison, que pendant la marche, la musique du 1^{er} bataillon d'infanterie legere de Nantes a exécuté différents morceaux de musique analogues à la fête; nous avons eu la satisfaction pendant la marche de voir aux portes et aux fenetres une grande quantité de citoyennes de cette commune. Le cortège rendu sur la place de l'arbre de la liberté, au pied duquel on avait fait preparer une estrade couverte de tapis, et fait mettre une couronne de chêne qui flotloit au gré des vents, sur laquelle étoient ecrites en gros caractères : *Le territoire français n'est plus souillé par les satellites des brigands couronnés. Français soit pénétré de la dignité de ton Etre, tu fais partie de la souveraineté nationale.*

Le peuple français est audessus de tous les peuples par sa bravoure et sa justice.

Le général Avril a fait mettre la garnison ainsi que le bataillon de la garde nationale d'Ancenis en bataille autour de la dite place, les corps constitués de cette commune étoient au pied de l'arbre de la liberté. Le citoyen Douville agent national près le district d'Ancenis a prononcé un discours analogue à la fête et à la cérémonie auguste qui rassembloient tous les citoyens de cette commune qui y ont assisté en très grand nombre, discours qui sera inscrit à la suite du présent procès-verbal qui sera adressé ainsi que le discours à la Convention nationale. Ce discours energique et vraiment patriotique à été généralement applaudi; ainsi que le geste republicain avec lequel le citoyen Douville l'a prononcé, à la fin de ce discours l'air à retenti des cris de Vive la Republique, Vive la Convention nationale; la musique du bataillon de Nantes à exécuté un morceau de musique : on a dansé autour de l'arbre de la liberté. La garnison et les corps constitués, la danse finie, se sont mis en marche, au son de la musique et des tambours pour retourner à la place du Champ de Mars, où ils ont assisté à la plantation de l'arbre des victoires, en memoire de l'évacuation du territoire français par les tyrans coalisés : On a

chanté au pied de cet arbre l'hymne dédiée à la liberté, et autres himnes analogues à la fête, qui s'est terminée par un morceau de musique exécuté par la musique du bataillon de Nantes; l'assemblée a arrêté que le discours du citoyen Douville sera imprimé et envoyé avec copie du procès-verbal aux Représentants du peuple près les armées des costes de Brest et de l'ouest, et partout où besoin sera.

Le registre est signé Douville, agent national près le district, Epondry Bregeon, Terrier administrateurs, Martineau, maire, Guilbaut, agent national près la commune d'Ancenis, Renoult, Aubert, Godard, Poupure, Cheminard, Drouet, Pillar, Falligan, officiers municipaux, Pionneau aîné, J. Boré, Guilbaud, Rué, Morreau, Nicolas Robert, Tertron, J. Baptiste Guilbaud et Hallouis, notables.

Suit le discours improvisé prononcé par Douville, agent national.

La bravoure nationale vient de triompher de tous les obstacles, le soldat republicain s'est montré aussi grand qu'il fut jamais, et la victoire a couronné ses efforts, il a eü la gloire bien douce de purger le sol de la liberté des vils esclaves qui le souilloient; les hordes prussiennes, allemandes et espagnoles enfermées dans les murs de Condé, Valenciennes et Bellegarde, n'ont pu résister au courage mâle et à la bravoure foudroyante des français libres, ils n'ont pu, dis-je que se prosterner et recevoir dans un respectueux silence l'ordre de mettre bas les armes et de s'abandonner à la générosité, à la loyauté du peuple français! les autres ont fui lâchement et avec précipitation cette terre où la Convention nationale a fixé toutes les vertus! ainsi donc, citoyens, nos revers n'ont servi qu'à prouver à la terre étonnée que chaque français republicain est un héros fait pour honorer la sublime qualité d'homme et que les tyrans entourés par le faste et les crimes, ne sont propres qu'à l'avilir et à la dégrader; en effet, citoyens tant que les Romains furent gouvernés par les vertus et la liberté, ils furent invincibles et libres, aussitôt qu'ils se corrompirent, ils eurent des rois et ils tombèrent dans l'avisement, dans l'esclavage. Ce sont donc nos vertus qui rendent nos armes invincibles : ce sont donc nos vertus qui élèvent un mur inexpugnable entre nous et les insectes à couronnes, ce sont donc les vertus des français qui les font pâlir et chanceler sur leurs trônes d'argile. Ce sont enfin nos vertus qui viennent de chasser de notre territoire les restes impurs du fanatisme et de la royauté. Braves republicains de nos armées, vous couvrirez toujours la République française de vos triomphes, si vous êtes et bons fils et bons époux et bons pères; la victoire accompagne sans cesse ceux qui remplissent par inclination ces devoirs si chers, si doux au cœur de l'honnête homme.

Et vous respectables magistrats du peuple, continuez de mériter la confiance de vos concitoyens par votre moralité, ne perdez jamais de vue que vos administrés font partie de la souveraineté nationale, ayez toujours sous les yeux leurs droits et vos devoirs et vous ne vous

mettrés point à la place de la loi dont vous n'êtes que l'organe et vous les traiterez comme vos frères et ils vous aimeront comme leurs frères.

Et toi peuple souverain que le plus beau jour de la République rassemble ici pour célébrer tes triomphes et la honte des tyrans coalisés, élève toi jusqu'à la dignité de ton être et de tes grandes destinées, que la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient plus des mots vides de sens, rejette avec indignation et loin de toi, les insinuations perfides de l'égoïste attrabilaire... Oui mes frères, aimez vous cordialement, n'ayez d'autre ambition que l'ambition de sauver notre pays, d'autre intérêt que l'intérêt général et vous verrez tous les peuples de l'univers accourir au milieu de vous, pour apprendre le grand art d'être heureux. Les foudres de la guerre feront place alors au glaive de la persuasion, et vous vaincrez plus de peuples par l'exemple de vos vertus que les Grecs et les Romains n'en vainquirent par leurs armes.

Portons nos regards sur l'avenir. Qu'il est beau! qu'il est ravissant! ce spectacle de frères réunis qui s'embrassent, s'étreignent depuis un pôle jusqu'à l'autre, qu'il sera doux pour un français, de se promener sur les débris des trônes, des sceptres, des couronnes renversées par son courage et par ses vertus. Partagez mon enthousiasme, Ô mes amis! je vois déjà les fers de l'esclavage se briser, le colosse royal et sacerdotal tomber dans l'abîme des ténèbres et les peuples de la terre planter partout l'arbre de la liberté aux acclamations de toute la nature. Leurs chants ravissants retentissent au fond de mon cœur attendri et je vois le soleil de la liberté éclairer avec complaisance le triomphe universel de l'espèce humaine.

Concluons donc, citoyens, que le bonheur de l'univers est dans vos mains, puisque nos ennemis éprouvent de toutes parts qu'un bras armé par la liberté vaut mieux que cent bras armés par l'esclavage. Les victoires sur tous les points de la République sont à l'ordre du jour. Chaque aurore éclaire, pour ainsi dire, de nouveaux triomphes, nos troupes partout victorieuses ne rencontrent des obstacles que pour cueillir de nouveaux lauriers. Les republicains français franchissent avec la rapidité de l'éclair les plus hautes montagnes et la victoire les attend au milieu de leurs cimes glacées. Rien n'arrête l'homme rendu au noble enthousiasme qu'inspire la liberté, il méprise les dangers et ils disparaissent : il ne compte jamais les ennemis de la patrie, et il les foudroie. Vous voyez donc citoyens, que c'est en vain que nos ennemis cherchent encore à river de nouveaux fers, le bruit de nos chaînes en tombant ont averti toutes les nations que le tems du réveil était arrivé, déjà le polonais pénétré de la dignité de son être ainsi que de l'exemple de vos vertus, apprend à ne plus ramper devant son semblable et la victoire étend aussi ses ailes sur le berceau de sa liberté.

Pour expédition conforme au registre de la municipalité.

SAINT-AUBIN, *secrétaire greffier.*